

DEPARTEMENT DU TARN

Commune de Monestiés

ENQUÊTE PUBLIQUE

réalisée : du mercredi 5 novembre 2025

au mercredi 3 décembre 2025

prolongée par l'arrêté n°2025-AR24

jusqu'au mercredi 3 décembre 2025

OBJET : - Projet de cession au propriétaire riverain d'une partie de chemin rural, sis à La Bouysse, aux fins de la régularisation de l'emprise de la route communale

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS
EMISES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUÊTE**

**PIECES JOINTES : - elles sont réunies dans un document séparé, annexé
à ce procès-verbal de synthèse**

Rappelons que l'enquête porte sur le projet de cession, au propriétaire riverain, d'une partie du chemin rural, sis à La Bouysse et cela aux fins de régulariser l'emprise de la voie communale, comme elle est pratiquée aujourd'hui au droit des parcelles cadastrées, section BE n°157 et n°158.

Par arrêté n°2025-AR20, en date du 16 octobre 2025 (article 2), Monsieur Luc DURAND a été désigné en tant que commissaire enquêteur.

Cet arrêté, pris par Monsieur le maire de Monestiés, précise également à l'article 1 que l'enquête se déroulera du mercredi 5 novembre 2025 au lundi 24 novembre 2025.

Les observations du public pouvaient être consignées :

- soit sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public à la mairie de Monestiés,
- soit précisées oralement au commissaire enquêteur, lors de ses permanences,
- soit transmises par voie postale.

Un nouvel arrêté 2025-AR24 a été pris par Monsieur le maire, le 17 novembre 2025, suite au recours gracieux, daté du 5 novembre 2025 et reçu en mairie le 14 novembre 2025. Ce recours gracieux, fondé notamment sur une irrégularité de publicité concernant l'enquête, a été déposé par l'association CEGAIA auprès de Monsieur le maire de la commune de Monestiés.

Cet arrêté précise notamment : considérant la publicité effectuée sur les journaux, Le Tarn Libre (24 octobre 2025) et La Dépêche du Midi (25 octobre 2025), sur le terrain le 5 novembre 2025, ainsi que sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de la commune (20 octobre 2025), il y a lieu de prolonger la durée de l'enquête publique afin que la durée de publicité soit conforme à la réglementation.

Des nouvelles parutions dans les journaux ci-dessous :

- La Dépêche du Midi : le 21 novembre 2025**
- Le Tarn Libre : le 21 novembre 2025**

ont été réalisées et de nouveaux affichages ont été placardés à la mairie de Monestiés et sur le terrain.

Cet arrêté précise également que les observations du public pouvaient être reçues par mail à l'adresse suivante: accueil@monesties.fr

Le présent procès-verbal de synthèse comporte un résumé comptable de la participation du public et les requêtes soulevées par celui-ci.

A/ relevé comptable de la participation du public

- 18 personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur
- 47 observations ont été notées sur le registre d'enquête
- 97 courriers ont été déposés ou transmis par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur



D'autre part, ont été fournis au commissaire enquêteur :

- 1 document recours gracieux, déposé par l'association CEGAIA
- 1 copie d'un courrier transmis par Monsieur Patrick GIRONNET (chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn)
- 1 copie d'un tract, diffusé par les associations CEGAIA et SOS SEGALA NATU

Nota : les synthèses des rédactions des observations ci-après ne sauraient dispenser de la lecture complète des documents déposés lors de l'enquête publique.

B/ Observations du public :

- notées sur le registre d'enquête
- exposées oralement lors des permanences du commissaire enquêteur
- transmises par courrier électronique (+ documents déposés)

Observation

de Madame Valérie THOMAS

Je souhaite que cette voie romaine, qui est un patrimoine historique, reste dans le domaine commun...

Observation

de Madame Marie PEZELET

La voie romaine est dans le domaine public et devrait le rester...

Observation

de Monsieur Marc HUBAUT (SOS SEGALA NATURE)

Cette voie romaine fait partie du patrimoine occitan...

Dossier déposé comprenant :

- 1 - rappel de la législation enquête publique
- 2- croquis et information du public
- 3 - détail de la voie romaine avec parcellaire
- 4 - article des associations CEGAIA et SOS SEGALA NATURE, publié dans le Tarn Libre
- 5 – un résumé de l'histoire et patrimoine de cette voie romaine qui fait partie du trajet Toulouse-Rodez
- 6 - le parcours de randonnée : « patrimoine, architecture et histoire »
- 7 - le descriptif du parcours avec les intérêts de cette randonnée
- 8 - une archive en annexe (1840)

Observation

de Monsieur Jean-Louis GIMENEZ, Madame Jocelyne GIMENEZ et Madame Marie-Ange PARDO

Nous sommes opposés à la modification d'échange des tronçons de chemins pour l'euro symbolique...

Observation

de Monsieur Jean-Pierre COUCOUREUX

Notre patrimoine n'appartient-il qu'aux agriculteurs ? ... Il serait donc injuste d'aliéner ce chemin...

Observation

de Monsieur Christian CATHALA

J'ai remis au commissaire un enquêteur un dossier comportant tous les écrits (mails, lettres) adressés à Monsieur le maire... demandant le libre passage sur le chemin rural. J'ai ajouté un compte-rendu de visite sur place... Dossier comprenant entre-autre divers courriers et un résumé historique concernant le tronçon de voie romaine.

Observation

de Monsieur Patrick GUBIN et de Monsieur Maximilien MAIGNAL

... opposition à l'aliénation de ce chemin rural dit : voie romaine... la spoliation d'un chemin rural ne doit pas être attribuée à des fins privées...

Observation

de Madame Marie-Chantal DUCROS

Courrier déposé précisant notamment...Le chemin rural dit de La Bouysse n'a jamais été emprunté depuis 1974 (date de reprise de l'exploitation familiale) ... il est nécessaire que ce chemin puisse revenir à mes petits-fils (GAEC) en contre partie de la régularisation de la route communale...

Observation

de Madame Dominique GRENIER

Cette voie romaine, je l'ai souvent empruntée quand elle n'avait pas encore été « dérobée » par un agriculteur...Le projet de chemin patrimonial... doit prévaloir sur l'intérêt d'un quelconque particulier...

Observation

de Madame Claire DELAHAYE

... Je ne peux qu'appuyer les témoignages... et porter une modeste contribution au souhait de voir ce bout de chemin rendu à tous et réhabilité...

Observation

de Monsieur Christophe ENGELBACH

Opposition à l'aliénation du chemin rural :

- par intérêt patrimonial...
- intérêt collectif et touristique...

- l'aliénation de ce tronçon compromettrait la continuité d'un itinéraire...
- ... perte irréversible pour le patrimoine collectif...
- sa préservation et sa réouverture s'inscrivent dans une démarche cohérente de protection du patrimoine...

Observation

de Monsieur Jacky WOOCK

L'image d'un village à connotation historique engage forcément des élus à une solution pérenne.

Observation

de Madame Marie-Jo WOOCK

... Je souhaite que l'on rende ce chemin aux habitants de Monestiés, aux randonneurs et à l'histoire...

Observation

de Monsieur Fabien RODIERE

La voie romaine doit rester dans le domaine public.

Observation

de Monsieur Christian CATHALA

Je dépose ce jour un courrier relatif au tracé de la voie romaine. En complément du dossier transmis le 5 novembre 2025, j'apporte des précisions concernant le tracé de la voie romaine... (+ plan joint)

Observation

de Monsieur Peter VANHERELLEYHEN

... La voie romaine doit rester dans le domaine public.

Observation

de Monsieur Maximilien MAIGNAL

... Je réitère mon opposition à l'aliénation d'un bien commun (patrimoine) au profit d'un intérêt particulier.

Observation

de Monsieur André ROBERT

Les deals qui ont été passés doivent être respectés, ce chemin n'intéressait personne...

Observation

de Monsieur ROCAMORA

Pour le maintien de ce chemin historique...

Observation

de Monsieur Fabrice HENON

Je suis contre l'aliénation d'un chemin historique.



Observation

de l'association CEGAIA

Objet : opposition à l'aliénation d'un chemin rural (ancienne voie romaine) reliant Monestiés via La Bouysse à Combefa...

- 1/ intérêt patrimonial et historique :

Le maintien de ce chemin dans le domaine communal représente un enjeu patrimonial et culturel essentiel...

- 2/ intérêt collectif et touristique :

L'association porte un projet de sentier de randonnée patrimonial... Ce parcours constitue une boucle de valorisation touristique et culturelle... L'aliénation compromettrait la continuité de l'itinéraire...

- 3/ situation juridique du chemin :

Les chemins ruraux appartiennent à la commune et sont affectés à l'usage du public...

- 4/ Demande de l'association :

. maintien du chemin rural dans le domaine communal

. refus de toute aliénation pour vente à un particulier

. remise en état et réouverture du chemin

. intégration du tracé dans le projet de sentier de randonnée patrimonial

- 5/conclusion :

La préservation de cette ancienne voie romaine et sa réouverture s'inscrivent dans une démarche cohérente de protection du patrimoine, de développement du tourisme durable et de la dynamisation du territoire...

Observation

de Monsieur Jean-Baptiste POISSON

Je m'oppose catégoriquement à l'aliénation et à la cession de ce bien et soutiens au contraire le projet de création d'un chemin de randonnée...

Observation

de Madame Maryline GUBIN

... Il faut agir dès aujourd'hui pour rendre aux citoyens cette petite partie de notre patrimoine.

Observation

de Madame Martine RAFFANEL

Bon courage pour le nettoyage de ce chemin.

Observation

de Madame RAFFANEL pour Monsieur Franck RAFFANEL

Laissez ce chemin tranquille ! réhabilitation impossible...

Observation

de Monsieur Manuel FUENTES

... Je m'offusque d'apprendre que ce chemin puisse être cédé pour 1 euro symbolique.



Observation

de Madame Claire DURAND - MALGOUYRES

L'aliénation de chemin à un particulier, cela me paraît aberrant.

Observation

de Monsieur Daniel MALGOUYRES

Défendre notre patrimoine relève de la responsabilité de chacun...

Observation

de Madame Suzanne et de Monsieur Bernard (nom illisible)

Nous sommes pour... perpétuer la mémoire du patrimoine...

Observation

de Monsieur Jean-Luc DIAZ

... J'ai donc confiance en l'état et à ses représentants pour ne pas sacrifier ce bien commun patrimonial au profit d'intérêts particuliers.

Observation

de Monsieur Eric DIAZ

Amateur de randonnées... un territoire qui oublie son passé condamne sérieusement son avenir...

Observation

Anonyme

Laissons ce chemin comme il est... Pas besoin de donner à DUCROS. Non à la disparition de ce patrimoine...

Observation

Anonyme

Non à la disparition de ce patrimoine... Trop de négligences dans le Ségala.

Observation

Anonyme

...La commune est dépositaire du patrimoine mais n'en est pas propriétaire...

Observation

de Monsieur Thomas IVERSENC

... J'ai toujours connu ce chemin fermé... Ce chemin ne remplit donc plus de fonction de passage public depuis de nombreuses années... Sa réouverture poserait des problèmes de sécurité... Je suis défavorable à la réouverture du chemin communal.

Observation

de Madame Gloria MARTIN

... Je partage l'avis... de maintenir le terrain dans son état actuel.

Observation**de Madame Marie-Carmen GONZALEZ**

... J'approuve la décision de maintenir le terrain dans son état actuel, afin qu'il continue à être exploité comme tel.

Observation**de Madame Anne-Sophie LEFEBVRE**

Je tiens à donner mon soutien pour laisser ce chemin fermé...

Observation**de Madame Isabelle et de Monsieur Patrice GAYRAUD**

... Il serait intéressant pour le rayonnement de la commune de Monestiés... de réhabiliter et de valoriser la voie romaine, en créant un sentier de randonnée...

Observation**de Madame Danièle PEYRE et Monsieur PEYRE**

Nous soutenons, avec mon mari, de ne pas réouvrir ce chemin qui traverse une exploitation agricole possédant un gros troupeau de vaches...

Observation**de Madame Sylvie DUCROS**

Native de La Bouysse, j'ai connu depuis mon enfance ce chemin fermé au public... A l'heure d'aujourd'hui, il y a d'autres préoccupations que ce chemin, il doit donc rester fermé pour l'avenir de l'exploitation et le bien-être des randonneurs...

Observation**de Monsieur Sylvain PONS**

Inadmissible de réouvrir ce chemin...

Observation**de Madame Laetitia L MARTY**

Je suis originaire de Monestiés et ce chemin n'a jamais été utilisé par les randonneurs... Je ne vois donc aucun intérêt, aucun point positif, à la réouverture de ce chemin. Laissons les agriculteurs travailler en tranquillité.

Observation**de Madame Marinette SURAUD**

... Ce chemin, à ma connaissance, n'a jamais été utilisé de manière effective par les habitants ou les randonneurs... Je formule donc un avis favorable à son déclassement.

Observation**de Madame Carine BEAUVIEL**

Je suis contre l'ouverture du chemin de La Bouysse... Il est sans intérêt de le réouvrir...

Observation

de Monsieur et Madame Gérard MARTY

... Depuis plus de 40 ans, nous n'avons jamais vu ce chemin ouvert et praticable... Je m'oppose formellement à la réouverture de ce chemin.

Observation

de Madame Martine GAFFARD

... Je ne vois aucun intérêt à réouvrir ce chemin...Laissons travailler les agriculteurs.

Observation

de Madame Ginou GRANIER

Toute initiative permettant d'enrichir la connaissance des lieux est louable...Ce serait un bon chemin de promenade culturelle...

Observation

de Madame Emmanuelle KESSLER

... Je peux témoigner que le chemin communal de La Bouysse n'a jamais été utilisé...Sa réouverture perturberait l'exploitation et poserait des problèmes de sécurité...

Observation

de Madame Sabrina LACOURT

... Il serait totalement irresponsable de réouvrir ce chemin... La pérennité de l'exploitation est primordiale.

Observation

de Monsieur Eric CASTANIE

Etant moi-même agriculteur... J'approuve que le chemin de La Bouysse puisse devenir la propriété de Monsieur DUCROS.

Observation

de Madame Martine GEROMIN

Je trouve inadmissible de fermer ce chemin historique qui appartient au patrimoine...

Observation

de Monsieur Bernard FILHOL

Je suis contre la vente de ce chemin à un particulier...

Observation

de Monsieur Jérémie CABOT

... Le chemin est aujourd'hui impraticable et traverse des parcs à bovins...

Observation

de Madame Emilie ALBERT

Je suis contre la réouverture de cette voie romaine...qui priverait un agriculteur de son outil de travail, chemin qui ne serait utilisé que par très peu de personnes.

Observation**de Monsieur Gérard SUAREZ**

Je m'oppose à la cession de ce chemin aux riverains... afin de perpétuer la mémoire en créant un sentier patrimoine de randonnée...

Observation**de Monsieur Christophe RIEUNAU**

Il paraît tout à fait normal...que le chemin rural concerné puisse être cédé à l'exploitation agricole...En effet, la route communale passe sur sa propriété et, depuis longtemps, un accord tacite existe entre la commune et l'exploitation pour permettre ce passage...Cette situation doit être formalisée également...De plus, il paraît normal en 2025 de donner la possibilité, à une commune et à un agriculteur, d'adapter le tracé des emprises foncières...

Observation**De la FDSEA TARN**

En tant que groupe d'agriculteurs locaux, nous souhaitons apporter notre soutien à la demande de cession du chemin rural au bénéfice de l'exploitation de Monsieur DUCROS...Depuis de nombreuses années, la route communale traverse sa propriété...Compte-tenu du contexte actuel et des pressions ou intimidations, exercées pour des raisons étrangères à l'usage du chemin, il nous semble aujourd'hui nécessaire que cette situation soit sécurisée par un cadre juridique clair...

Observation**de Monsieur Alexandre TAYAC**

... Je trouve important que l'ancien chemin soit laissé aux exploitants...

Observation**de Monsieur Romain MAZIERES**

... Jusqu'à l'ouverture de l'enquête, je n'avais jamais entendu parler d'un quelconque chemin...Je peux vous assurer qu'il y a toujours eu des vaches à cet endroit précis...

Observation**de Madame Noélie RAVAILHE**

... J'ai toujours vu des randonneurs, des véhicules, des engins agricoles... sur la route de La Bouysse et non sur ce fameux chemin désaffecté, dont j'en ignorais l'existence...Pour la durabilité de l'exploitation attenante, où il y a la présence de 4 associés, j'approuve le projet...

Observation**de Madame Léna CONVERT**

... Je souhaite vous faire part de mon avis favorable au déclassement projeté...Je ne vois pas l'intérêt, ni la sécurité, d'un passage public à cet endroit...

Observation**de Monsieur Benoît RAVAILHE**

... Le chemin rural n'a plus d'utilité publique depuis de nombreuses années. Il constitue une charge pour la collectivité, il est désaffecté...et peut donc être aliéné. De plus, ce chemin n'est pas inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.



Observation

de Monsieur Patrice MAZIERES

... Ce chemin est évoqué voie romaine, or il me paraît impossible de réhabiliter le tracé d'origine dans son intégralité... car il traverserait de nombreuses parcelles appartenant à plusieurs agriculteurs...

Observation

de Madame Flavie JOURDA

... Je n'ai jamais vu personne utiliser ce chemin. Il est situé dans une zone d'élevage... Il me semble donc logique et raisonnable que ce chemin soit déclassé...

Observation

de Madame Maë SURAUD

... Depuis de nombreuses années, je grave dans cette commune. Je n'ai jamais vu quiconque emprunter ce chemin... En conséquence, je donne un avis défavorable au maintien de ce chemin...

Observation

de Madame Christel MAZIERES

Née en 1972... je peux attester que les chemins, limitant la parcelle BE n°158, n'ont été empruntés par personne... Quant aux randonneurs... ils se promènent toujours sur la route communale de La Bouysse... La délibération du conseil municipal de régulariser la route sur le plan cadastral en contre partie du chemin s'inscrit dans l'histoire, économique et rurale, du XXème siècle.

Observation

de Madame Claudie RAVAILHE

Native de La Bouysse (en 1973) ... j'ai eu le temps de crapahuter sur les terres et chemins. Le chemin rural... était déjà difficile à circuler car, par endroits, il y avait des éboulements de terrain, des arbres et des buissons. Je n'ai jamais vu quelqu'un l'emprunter... A savoir qu'il existe à La Bouysse Basse un autre chemin rural praticable et déjà fréquenté (entretenu par mon frère) et qui rejoint Saint-Hippolyte.

Observation

de la FDSEA/TARN

... Au regard de la situation existante, il nous semble cohérent et nécessaire de procéder à une clarification officielle. En effet, la voie communale traverse... des parcelles appartenant à des agriculteurs et son utilisation s'est toujours appuyée sur un accord informel entre la commune et l'exploitation... Formaliser cette situation permettrait d'assurer une sécurité pour l'ensemble des parties prenantes...

Observation

de Madame Mélanie MAZIERES

... J'ai toujours vu une clôture pour les vaches. Le bénéfice entre réouvrir ce chemin pour quelques promeneurs isolés me paraît moins important que de le laisser à l'éleveur qui s'en sert quotidiennement.

Observation

de Madame Anne THERY

Ayant traversé ce chemin, je confirme qu'il n'est praticable que pour le bétail et est très dangereux pour l'homme.

Observation

de Madame Hélène LEROY

... Développer des chemins de randonnée, avec une vraie politique de vie autour des atouts naturels du village, permettrait de développer un tourisme vert... La réhabilitation de cette voie romaine est donc un véritable atout pour le village.

Observation

de Monsieur Quentin MAZIERES

... Je suis défavorable à la réouverture du chemin communal, que j'ai toujours connu fermé et intégré à l'usage agricole du terrain.

Observation

de Monsieur Fabien SURAUD

... Touriste régulier... je donne un avis favorable à la demande de déclassement du chemin... qui ne présente aucune utilité publique.

Observation

de Monsieur Jean-Claude BOYER

Je suis contre la réouverture du chemin... Il y a toujours une minorité de gens pour arrêter tous les projets.

Observation

de Monsieur Olivier BEAUVIEL

Je suis contre l'ouverture du chemin se situant sur l'exploitation de la famille DUCROS. Ce chemin est inutilisé depuis des années...

Observation

de Madame Valérie SURAUD

... Je souhaite exprimer, par la présente, mon accord à la demande de déclassement du chemin rural... Ce chemin traverse une zone occupée par les bovins, ce qui soulève des questions de sécurité pour les usagers.

Observation

de Monsieur Laurent LEQUES

La voie romaine doit rester dans le domaine public...

Observation

de Monsieur Christian CATHALA

... Je n'avais pas été mis au courant du projet de cession... Les informations ne paraissent données qu'à minima... Difficultés pour donner son avis...



Observation

de Madame Corine KOSINSKI

... Descendant régulièrement à pied à Monestiés, je me suis vu refuser de passer par ce chemin en raison de la présence du taureau. Je suis pour la création d'un chemin de randonnée...

Observation

de Monsieur Peter VANDERELLEYHAN

La voie romaine doit rester dans le domaine public...

Observation

de Monsieur Maximilien MAIGNAL

... Je réitère mon opposition à l'aliénation d'un bien commun...pour l'inclure dans un parcours de randonnée restituant la mémoire des utilisations : exemple Moulin à vent...

Observation

de Monsieur André ROBERT

... Ce chemin n'intéressait personne et maintenant, pour des raisons non avouées, il faut le réouvrir...

Observation

de Monsieur ROCAMORA

... Ce chemin historique...atout majeur pour notre village, doit être conservé...

Observation

de Monsieur Fabrice HENON

... C'est une privation scandaleuse...Défendons notre patrimoine historique.

Observation

de Monsieur Jean-Baptiste POISSON

... Pour l'un des plus beaux villages de France, la mise en valeur touristique de ce patrimoine me paraît tout à fait indiquée...Ce tronçon permet d'apprécier la variété des paysages...

Observation

de Madame Maryline GUBIN

... Il faut agir, dès aujourd'hui, pour rendre aux citoyens cette pépite de notre patrimoine...

Observation

de Madame Martine RAFFANEL

Ce chemin était aux oubliettes depuis des lustres. Il revient à l'esprit de certaines personnes, uniquement pour nuire à la famille DUCROS... De mémoire de monestiesaine, de 73 ans, je ne l'ai jamais vu emprunté...

Observation

de Madame RAFFANEL pour Monsieur BORT

Bon courage pour le nettoyage du chemin où personne ne passe.

Observation

de Monsieur Franck RAFFANEL

Réhabilitation impossible...

Observation

de Monsieur Manuel FUENTES

J'ai emprunté ce sentier « voie romaine » avec l'école de Monestiés...Je m'offusque que ce chemin puisse être cédé...

Observation

de Madame Claire DURAND-MALGOUYRES

L'aliénation de ce chemin historique à un particulier, cela me paraît aberrant.

Observation

de Monsieur Daniel MALGOUYRES

Défendre notre patrimoine relève de la responsabilité de chacun...

Observation

de Monsieur Jean-Luc DIAZ

... Nous sommes de nombreux bénévoles... pour investir de notre temps pour défricher et baliser cette voie romaine...

Observation

de Monsieur Eric DIAZ

... Ce chemin représente un trésor inestimable pour qui connaît son histoire...

Observation

de Monsieur J. MERCIER

Oui à la suppression du chemin...Cessons d'ennuyer ceux qui travaillent encore...et nous nourrissent.

Observation

de Monsieur Jean-Louis DE RE

... Je suis contre le fait de donner une parcelle de patrimoine culturel de mon village à une parcelle privée...

Observation

de Monsieur Marc KOSINSKI

... Laissons travailler nos agriculteurs en toute tranquillité et pensons plutôt aux chemins « carrossables » qui ne sont pas entretenus.

Observation

de Madame Sylvie CATHALA

... La restauration de la voie romaine serait un gage de préservation... de notre patrimoine...

Observation

de Monsieur André DEGA

... Je trouve stupide de réouvrir ce chemin...Les agriculteurs et les chasseurs entretiennent les chemins, je n'ai jamais vu d'autres personnes le faire...

de Monsieur Marc HUBAUT

Je viens de déposer mon analyse avec 4 pièces.

...L'argument, pas de promeneurs est fallacieux...

Pièce n°1 : le cadastre est effectivement inexact...Le chemin accaparé ne correspond pas à la voie romaine...Le chemin indiqué dans l'enquête est bien la voie romaine...

Pièce n°2 : accès au méthaniseur

Pièce n°3 : article publié, dans La Dépêche du Midi, le 24 novembre 2025

Pièce n°4 : projet, après en avoir délibéré le conseil municipal décide...objet de l'enquête

Observation

de Monsieur Bernard DUCROS

Dépôt de documents complémentaires...

... Le chemin concerné traverse directement le cœur de mon exploitation

... Le chemin reliant Monestiés est aujourd'hui impraticable, éboulé, envahi par la végétation

... Sa réouverture présenterait un danger réel

... Le projet de réouverture semble résulter de rancœurs personnelles

... Les principes, affichés par les associations CEGAIA et SOS SEGALA NATURE sont respectables, mais aucune concertation réelle n'a été menée dans le cadre du présent projet.

Afin d'éclairer l'enquête, je souhaite apporter à votre attention les éléments suivants : photographies satellites...L'usage continu...Ces éléments factuels appuient la possibilité d'application de la prescription trentenaire...

Observation

de l'association CEGAIA

Dépôt d'un document remis par Monsieur GUBIN et Monsieur MAIGNAL...

- Nous souhaitons savoir si vous disposez d'un document officiel remis par la DRAC...

- Bornage et régularisation

- Ambiguïté sur le tracé et les surfaces concernées...

- Proposition de médiation locale : l'Association CEGAIA estime qu'il serait plus pertinent d'organiser une réunion réunissant l'ensemble des acteurs.

Observation

de Monsieur Julien DUCROS

... Je souhaite marquer mon opposition ferme à la réouverture du chemin... Réouvrir ce chemin reviendrait à aggraver fortement des problèmes au point de créer une situation ingérable au quotidien...Certains opposants, distribuant à la population des textes déjà rédigés, invitant les gens à les recopier afin de créer artificiellement une opposition...ce qui est contraire à l'esprit d'une enquête publique qui doit reposer sur des avis libres...

Observation

de Monsieur Christian CATHALA

... Dépôt d'un nouveau courrier faisant état... du simple droit : celui de libre passage sur le chemin rural « voie romaine », empêché par une barrière... Problématiques liées à l'échange envisagé...Diverses remarques concernant le déroulement de l'enquête publique...

Observation

de Madame Bernadette GUY

... Ne restons pas figés au passé...Pourquoi ne pas approuver cette proposition qui semble équitable et...permettre de travailler dans de meilleures conditions.

Observation

de Monsieur Christian GUY

Je ne comprends pas cet acharnement contre l'agriculture...Agriculteur retraité, je fais partie de ces personnes qui estiment qu'il est important de savoir vivre ensemble... J'atteste que le chemin, passant par La Bouysse, n'est plus emprunté depuis au moins cinq décennies...

Observation

de Madame Claudine et de Monsieur Jean KOSINSKI

... J'ai toujours habité à côté de ce chemin, que j'ai toujours connu en friche et impraticable...

Observation

de Monsieur Dominique COLIN

Je viens ici faire part de mon incompréhension de vouloir faire disparaître une voie millénaire... Je suis adepte de la randonnée et j'ai toujours été frustré, comme beaucoup, d'être bloqué sur ce chemin.

Observation

de Madame Bernadette GUY

Monsieur DUCROS propose d'échanger la partie de chemin qui divise la propriété du GAEC de La Bouysse contre une partie de la route communale qui est sur sa propriété. Pourquoi ne pas approuver cette proposition qui semble équitable ?

Observation

de Monsieur Bruno BREUZIN

... Une voie romaine, le souvenir, nos racines, contre l'intérêt de certains... Ne nous voilons pas la face, c'est bien de cela qu'il s'agit...

Observation

de Madame Isabelle GUIRAUD et Monsieur Patrice GUIRAUD

Il serait intéressant pour le rayonnement de la commune... de réhabiliter la voie romaine...

Observation

de M. Camille POISSON

... Il faudrait rendre ce chemin, très ancien, à tout le monde...

Observation

de Madame Muriel TARIBO

... L'exploitation agricole de la famille DUCROS contribue à l'entretien de l'environnement... C'est pour cela que je m'oppose à la réouverture du chemin de La Bouysse.

Observation

de Monsieur Philippe GAYRARD

En tant qu'éleveur, je m'oppose à la réouverture du chemin de La Bouysse.

Observation

de Monsieur Michel GRANIER

... Sauvegardons ces chemins ruraux qui ont une âme et qui méritent d'être protégés.

Observation

de Madame Agnès ARMESTO

... Cette appropriation par un particulier s'oppose au simple droit du bien public pour les habitants du village... La voie romaine, riche d'histoire, notamment utilisée pour le transport de toute la statuaire de la mise au tombeau (XVème siècle) par charrues à bœufs...

Observation

JEUNES AGRICULTEURS DU TARN

Les jeunes agriculteurs du Tarn souhaitent apporter leur soutien à la demande de cession du chemin rural, au profit de l'exploitation de Monsieur DUCROS... Il est indispensable que la situation foncière soit clarifiée et sécurisée juridiquement...

Observation

de Madame Marylou GAYRARD-BES

Je tiens à vous faire part de mon opposition totale à la réouverture du chemin de La Bouysse...

Observation

de Madame Valérie GAYRARD

... Pratiquant fréquemment la randonnée... Je n'ai jamais entendu parler de ce chemin... Je suis donc formellement contre sa réouverture.

Observation

de Monsieur Fabrice DURAND

... Ce chemin traverse l'exploitation de Monsieur DUCROS. Le réouvrir serait ingérable...

Observation

de Madame Olivia LAGARDE

Je tiens à souligner plusieurs points :

- chemin historiquement impraticable...
- absence d'utilité publique avérée...

Je suis défavorable à la réouverture du chemin.

Observation**de Madame Sylvie MANGIONE**

... Je suis randonneuse... Je n'ai jamais eu connaissance d'un quelconque chemin à cet endroit... Réouvrir ce chemin n'est en rien nécessaire.

Observation**de Monsieur Marius SARRON**

Je m'oppose catégoriquement à la réouverture de ce chemin, qui n'a aucune utilité.

Observation**de Madame Véronique VILLARD**

... Opposition à la réouverture du chemin... Il y a bien d'autres sentiers plus adaptés pour passer des bons moments en famille...

Observation**de Madame Stéphanie DELGADO**

... Aujourd'hui, je prends cette demande de réouverture comme une énième tentative de barrer la route à la famille DUCROS, qui essaie de faire évoluer l'agriculture et de la rendre pérenne...

Observation**de Monsieur Maxime DEVAUR**

... Randonneur dans ce secteur de la commune, je m'oppose fermement à la réouverture du chemin... Pour la sécurité des marcheurs... et la pérennité de l'exploitation.

Observation**de Monsieur Laurent QUARESMA**

... Je pratique très souvent des randonnées... Je n'ai jamais été frustré de ne pas pouvoir emprunter ce chemin.

Observation**de Monsieur Anthony MARTY**

Ouvrir un chemin dont personne n'avait connaissance, on marche vraiment sur la tête !!!... Dans quel but ? embêter les gens qui travaillent ?

Observation**de Madame Claire BESSET**

Je suis contre la réouverture de ce chemin. Je donne tout mon soutien à la famille DUCROS.

Observation**de Madame Dominique DELMAS**

Ce chemin ne représente aucune utilité avérée... Le maintien de ce chemin dans le domaine communal ne répond plus à l'intérêt général...

Observation**de Monsieur Baptiste DELMAS**

... Ce chemin n'assure plus de desserte, ni pour les habitants du secteur, ni pour les activités économiques et touristiques... Le maintien de ce chemin ne répond plus à l'intérêt général...

Observation**de Monsieur Gabin ASSIE**

... Il est épuisant de voir des personnes systématiquement opposées à tout, sans aucune volonté de construire, sans esprit de dialogue et qui se croient en droit de s'opposer à tout ce qui ne correspond pas à leur vision...

Observation**de Monsieur Robert POMIES (Famille)**

... On garde le patrimoine quand on a la chance d'avoir une ancienne voie romaine qui de plus peut servir pour les randonneurs.

Observation**de Monsieur Benoit PINTO**

... Je souhaite soutenir les associations impliquées pour la défense et la valorisation de l'ancienne voie romaine...

Observation**de Monsieur Bernard RIVIERE**

... Je tiens à apporter mon soutien au GAEC de La Bouysse pour l'acquisition de ce chemin.

Observation**de Monsieur Patrick BLANQUET**

Je ne souhaite pas la réouverture du chemin de La Bouysse pour les promeneurs, cela engendrerait beaucoup de nuisances pour l'exploitation de la famille DUCROS.

Observation**de Madame Emma BEAUVIEL**

...Je suis contre l'ouverture du chemin de la Bouysse, inutilisé depuis des années...

Observation**de Madame Céline DUCROS**

...Je peux affirmer que ce chemin n'a jamais été utilisé par le public... Il existe déjà d'autres chemins qui permettent la circulation locale... Mon mari est propriétaire d'une partie de la route communale...Il serait judicieux d'envisager un échange...

Observation**de Madame Chantal DUCROS**

...La famille DUCROS a toujours été propriétaire des parcelles n°BH391, n°BH396 et N°BE158. Ces parcelles qui longent les deux chemins ruraux ont toujours été entretenus par nous-même...

Observation

de Madame Elodie GARRIGUES

...Je trouve ça absurde de vouloir réouvrir un chemin inutilisé depuis des décennies...

Observation

de Monsieur Daniel GOURC

Je suis opposé à la réalisation de ce projet... L'occupation illégale de la voie romaine est une honte pour l'intéressé et la municipalité...

Observation

de Madame Ginou GRANIER

...Le chemin de la Bouysse comporte plusieurs éléments qui permettraient aux habitants de Monestiés... de dévoiler un pan important de l'histoire locale...

Observation

de Monsieur Maxime ROBERT

...J'apporte tout mon soutien à l'agriculteur et je suis contre l'ouverture de ce chemin...

Observation

de Madame Nathalie ROBERT

...J'atteste que je n'ai jamais vu ce chemin rural ouvert pour activité de randonnée et autres...

Observation

de Monsieur Régis ROBERT

...Je suis favorable à la décision du conseil municipal...pour la cession de ce chemin rural...

Observation

de Madame Emilie ROUVELLAT

...La réouverture de ce chemin créerait des difficultés réelles pour les agriculteurs...Il ne faut pas oublier que ce chemin fait l'objet d'un échange...

Observation

de Monsieur Jean-Paul ROUVELLAT

...Cet échange tient lieu d'accord équilibré, fondé sur des engagements verbaux, clairs et respectés à l'époque...

Observation

de Monsieur Jean-Claude SUDRES

...Je trouve ça complètement inconcevable de remettre en cause, après des décennies, l'échange entre un chemin et une route, échange qui n'avait pas été formalisé...

Observation

de Monsieur Ronan SURAUD

...Il faudrait se questionner sur le réel intérêt qui a poussé certaines personnes à défendre la réouverture de ce chemin...

Observation

de Madame Caroline TARDIEU

...Ces chemins sont un bout de nature et d'histoire... C'est quand même bien plus agréable que de marcher sur le bas-côté de route goudronnée avec des passages de voiture...

Observation

de Monsieur LEDRU

...Tout est fait de manière dissimulée et sans concertation...

Observation

de Madame Monique MAIGNAL

Pas question de céder un bien commun à un privé, quelle qu'en soit la raison.

Observation

de Madame Maryse MARTIN née DURAND

...Mes parents avaient un pré longeant cette voie romaine et, depuis 70 ans, je confirme n'avoir jamais vu quelqu'un emprunter cette voie.

Observation

de Madame Emma BEAUVIEL

...Je suis contre l'ouverture du chemin de La Bouysse...Cela créerait aussi un stress pour les animaux de la ferme.

DIVERS :

- Recours gracieux à l'attention de Monsieur le maire, transmis par l'association CEGAIA

Nota : copie jointe en pièce annexe

- Copie courrier adressé, le 18 novembre 2025, à 11 heures 02, par Monsieur Patrick GIRONNET - chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn (www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie) à Monsieur le maire et cela suite à un courrier transmis par Monsieur Christian CATHALA (membre de l'association CEGAIA), le 18 novembre 2025 à 10 heures 55.

Nota : copie jointe en pièce annexe

- Tract élaboré et diffusé par les associations CEGAIA et SOS SEGALA NATURE

Nota : copie jointe en pièce annexe

Vu le nombre important des observations émises :

- d'une part, par les « opposants » au projet d'aliénation
- d'autre part, par les « favorables » au projet d'aliénation



Le commissaire enquêteur s'est attaché à synthétiser les arguments, souvent redondants, mis en avant dans les différentes observations, cela afin de simplifier les commentaires et les réponses que le porteur du projet va être amené à faire.

Synthèse non exhaustive des observations émises et défavorables au projet :

- intérêt patrimonial et historique du chemin
- un parcours de randonnée, « patrimoine, architecture et histoire », proposé par l'association CEGAIA
- absence d'intérêt général justifiant l'aliénation
- notre patrimoine appartient-il aux agriculteurs ?
- intérêt collectif et touristique de ce chemin
- une perte irréversible pour le patrimoine communal
- ne pas sacrifier ce bien commun au profit d'un intérêt particulier
- réhabiliter et valoriser la voie romaine
- cession pour 1 euro symbolique

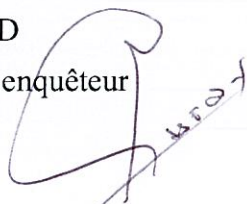
Synthèse non exhaustive des observations émises et favorables au projet :

- ce chemin n'a jamais été emprunté, au moins depuis 1974
- réhabilitation du chemin impossible
- la réouverture de ce chemin poserait des problèmes de sécurité
- ce chemin doit rester fermé pour l'avenir et la pérennité de l'exploitation agricole
- aucun intérêt positif à la réouverture de ce chemin
- adaptation du tracé des voiries aux emprises foncières (notamment par la régularisation, pour la sécurité de tous, de la voie communale dont l'emprise se situe pour partie sur la propriété DUCROS)
- ce chemin rural désaffecté n'a plus d'utilité publique. Il constitue une charge pour la collectivité
- réhabiliter le tracé d'origine de la voie romaine paraît impossible

Conformément à la réglementation, le mémoire comportant l'ensemble de vos réponses et des commentaires que vous jugerez utiles devra me parvenir dans les meilleurs délais.

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma parfaite considération.

Luc DURAND
Commissaire enquêteur



Reçu le : 8-12-25

Par :

N. Allé


22